

d'autrui et ils se moqueront également de la loi qui est actuellement à l'étude sur l'enregistrement des armes? Comment les honnêtes gens pourront-ils se protéger, comment les millions d'individus qui demeurent à de fortes distances des services policiers pourront-ils se protéger contre les criminels qui auront des proies faciles et sans protection, à leur merci?

Je voudrais, monsieur le président, attirer votre attention sur des déclarations faites par des autorités d'expérience en la matière, et non pas par les technocrates ou les fonctionnaires éventuels qui devront s'occuper de cette loi, qui ont pris leur expérience en sociologie, inspirée par des documents, marxistes en faveur des plus grandes libertés envers les criminels. Et je voudrais ici citer, par exemple, des remarques qui ont été faites par...

[Traduction]

... l'Inspecteur en chef Colin Greenwood de la police de Yorkshire-Ouest, en Angleterre. Il a déclaré:

Cinquante années de contrôle des armes à feu n'ont pas réussi à mettre un frein à la vague de crimes reliés aux armes à feu. Depuis 1963, le taux de la criminalité à main armée en Angleterre a connu une augmentation renversante de 400 p. 100...

N'importe quel criminel qui voulait se servir d'une arme à feu a toujours pu le faire. Le contrôle des armes à feu ne semble pas avoir empêché les criminels de cette catégorie de se procurer un fusil s'ils jugeaient utile d'en posséder un...

Ces criminels ont peut-être une chance sur sept ou une chance sur dix d'être arrêtés. Quand la loi prévoit la peine de mort, le criminel ne veut pas risquer de se faire prendre s'il a une chance sur sept ou une chance sur dix d'être pendu. La peine capitale et les crimes de violence semblent être reliés d'une certaine façon...

Peu importe la façon dont on considère les chiffres, on arrive toujours à la conclusion plutôt étonnante qu'on commettait beaucoup moins de crimes avec des armes à feu quand il n'existait aucun contrôle et quand tous, y compris les criminels et les lunatiques, pouvaient acheter n'importe quel genre d'arme à feu sans restriction.

[Français]

Monsieur le président, je crois que ces documents de la part de personnes compétentes, qui ont de l'expérience en la matière, et non pas d'individus qui ont usé leur fond de culotte sur des bancs d'écoles, et qui n'ont aucune connaissance autant que nos policiers, et qui ont la responsabilité de protéger la population majoritaire honnête du Canada. Et je crois bien, comme représentant d'une circonscription de ce vaste pays, que notre première responsabilité est de protéger premièrement la vaste majorité de gens honnêtes qui composent encore notre société canadienne. Et ce n'est pas en élargissant les cadres d'une libéralisation plus grande qui va nous permettre de pouvoir avoir plus de contrôle sur les criminels, d'avoir un pays plus respecté, d'avoir des biens plus respectés, et non pas de mettre notre pays à la merci des anarchistes et des révolutionnaires comme partout dans le monde.

Cela s'est passé d'ailleurs, monsieur le président, lorsque nous avons procédé à l'enregistrement des armes. Dans tous les pays du monde qui ont procédé à l'enregistrement des armes, 25 ans plus tard toutes ces armes étaient confisquées, et la masse de la population honnête était à la merci des imbéciles, des lunatiques et des criminels.

[Traduction]

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill C-83. Aujourd'hui, j'aimerais surtout parler des aspects de la mesure qui concernent le contrôle des armes à feu. Je n'ai pas l'intention d'aborder pour l'instant les aspects tout aussi importants du bill qui concernent les enquêtes criminelles, la détection du crime et l'écoute électronique, les délinquants dangereux, les récidivistes et les mesures qui visent à

Répression de la criminalité

garantir que les prisonniers sont bien gardés et que les techniques pour les mises en liberté sont plus sûres, ni d'autres questions générales concernant la prévention du crime.

● (1730)

La partie de ce bill sur la réglementation des armes à feu a suscité d'énormes controverses dans le grand public et je crois qu'à cette étape du débat, étant donné le temps limité dont je dispose, il vaudrait mieux que je borne mes commentaires à cet aspect de la loi.

Tout d'abord, j'aimerais soulever une question de sémantique, car j'estime qu'on cherche à jeter de la poudre aux yeux. En première page, du bill C-63, la loi est intitulée: «Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes». Il me semble que cette description du contenu du bill est très insultante pour les citoyens respectueux de la loi et ceux dont les armes à feu vont faire l'objet d'un contrôle. A mon avis, il serait beaucoup mieux de décrire le bill à peu près comme ceci: «loi modifiant le code criminel au moyen (1) de dispositions en vue de mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes et (2) de dispositions réglementant l'usage des armes à feu au Canada.» Au moins, cela ne donnerait pas l'impression d'un rapport direct entre le contrôle des armes à feu et les auteurs de crimes violents et autres. Je crois que cela a été assez mal pris par ceux qui s'estiment, et à juste raison, lésés par certaines dispositions du bill C-83.

La deuxième question que j'aimerais aborder c'est l'utilisation des périodes de temps allouées; autrement dit, l'article 75C du Règlement de la Chambre qui limite la durée des débats en deuxième lecture. Tous les députés le savent, nous avons eu quelques jours pour le débat en deuxième lecture, mais je suis d'accord pour que l'attribution d'une période de temps limite le débat à quatre jours, si cela permet d'étudier la question en comité où le public et ceux qui peuvent vraiment contribuer au débat auront davantage de temps à leur disposition pour faire connaître leur point de vue.

Au cours du débat sur l'application de l'article 75C du Règlement, les députés de l'opposition ont signalé à la Chambre que rien ne garantissait qu'on aurait suffisamment de temps. Le ministre de la Justice (M. Basford), dont j'ai écouté le discours, a dit que c'était l'une des raisons d'être de l'attribution d'une période de temps. J'espère en tout cas que la Chambre et surtout le comité, à l'étape du comité prévoieront suffisamment de temps pour donner aux citoyens et aux groupes intéressés par les divers aspects du bill l'occasion de participer au débat et que le comité étudiera très attentivement les instances déjà faites ou à venir.

Je crois que tous les députés savent—et je le sais en tout cas à la suite de mon expérience à la Chambre depuis 1958—que chaque fois que le Parlement essaye de modifier le Code criminel il suscite énormément de controverses. Les dispositions du bill sur le contrôle des armes à feu ont soulevé l'opinion publique et causé un débat très animé et chargé d'émotivité. Les membres du comité doivent écouter très attentivement les opinions exprimées par les Canadiens sur cette question très importante. Ils ne doivent pas rejeter les critiques à l'égard du bill simplement parce qu'elles sont faites sous le coup de l'émotion. Ils doivent écouter tous les arguments et relever les objections valables qui sont souvent exprimées. Ainsi, le comité et la Chambre pourront apporter des modifications à la loi et l'améliorer.